

RENCONTRES INTERCO'S

Interco' Outre-mer &
Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole

19
20
21
2018
SEPTEMBRE



SOMMAIRE

Discours officiels d'ouverture

▪ Le développement économique par l'attractivité du territoire

- Présentation générale des intercommunalités ultramarines et des enjeux de l'étude sur « L'intercommunalité dans les Outre-mer : bilan et perspectives »
- Les politiques de développement économique des intercommunalités ultramarines : Exemple de la Cap Excellence
- Le développement économique par la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole sous deux angles : « La requalification des espaces urbains et la reconstruction de la ville sur la ville » et « L'attractivité du territoire via le tourisme et la culture »

▪ L'essor économique via le concept d'économie circulaire

- L'économie circulaire du verre selon l'Espace Sud Martinique, 1^{er} prix des Outre-mer Durables
- Guide dédié de l'AdCF et propositions de la feuille de route nationale pour l'économie circulaire publiée en avril 2018
- Cap sur l'économie circulaire pour une gestion optimale des ressources par Suez

▪ Fonds Européens : constat et perspectives

- Les « Grands » projets de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole financés par l'Union Européenne : Le campus universitaire des Ardennes et l'opération de requalification du centre-ville de Sedan
- Relations entre autorités de gestion et intercommunalités : Exemple de la CACL
- Bilan synthétique de la programmation 2014-2020 et point d'étape sur les négociations sur le cadre financier 2021/2027
- Intervention de Georges PATIENT, Sénateur de Guyane, vice-président de la commission des finances, membre de la commission des affaires européennes

▪ Quelles solutions pour l'adaptation au changement climatique ?

- Politique d'adaptation au changement climatique par la récupération des chaleurs fatales auprès de l'usine PSA et service de mobilité électrique et d'auto partage par la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion et approche territoriale de l'adaptation au changement climatique par la Région Réunion
- Les risques littoraux et impacts du changement climatique par l'ANEL : Connaissance, anticipation et information
- Adaptation au changement climatique dans les territoires : éléments de cadrage et pratiques locales selon l'AdCF
- Concept d'adaptation au changement climatique et ses implications pour l'action publique locale par le CEREMA. Les enjeux et actions à mettre en place afin d'appréhender au mieux ce phénomène avec une approche à l'échelle nationale avec un focus sur l'Outre-mer

Discours officiels de clôture



**Le développement
économique par l'attractivité
du territoire**



LES DISCOURS OFFICIELS D'OUVERTURE

Boris RAVIGNON

- Maire de Charleville-Mézières
- Président de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole

Dans son discours inaugural Boris Ravignon, Maire de Charleville-Mézières et Président d'Ardenne Métropole, a tenu à remercier chaleureusement les représentants des Interco's d'Outre-mer et leur Président M. Mikidache Houmadi.

Il a évoqué dans un premier temps sa fierté de pouvoir accueillir les intervenants en centre-ville dans un complexe cinématographique symbole de l'aménagement urbain.

Puis il s'est attaché à insister sur la volonté conjointe des représentants des Interco's ultramarines et d'Ardenne Métropole d'échanger, de confronter les points de vue, de partager les problématiques afin de mieux se connaître pour tisser des liens pérennes.

Il a enfin fait part de sa conviction dédiée à la qualité de l'organisation certifiant que l'appartenance à la nation devait passer au-dessus de toute considération.

Mikidache HOUMADI

- Président d'Interco' Outre-mer
- Vice-Président de la Communauté de Communes de Petite-Terre
- Adjoint au Maire de Dzaoudzi-Labattoir.

Interco' Outre-mer existe depuis décembre 2001. Cette association symbolise la volonté des EPCI d'Outre-mer de créer un espace de rencontres, d'échanges, de dialogue et de force de propositions auprès des autorités régionales, nationales et européennes.

Plusieurs actions ont déjà débouché sur des évolutions positives mais il reste beaucoup à faire pour continuer à défendre et valoriser les territoires ultramarins.

Interco' Outre-mer représente près de $\frac{3}{4}$ des communautés d'Outre-mer (soit 1 500 000 habitants), de nouvelles adhésions sont encore en cours.

Lors de ces rencontres Interco's seront abordées plusieurs thématiques :

- Le développement économique par l'attractivité des territoires.
- Les Fonds Européens : constat et perspectives.
- Les solutions, les adaptations aux changements climatiques.

Les actions menées par Ardenne Métropole intéressent les Interco's d'Outre-mer et réciproquement, en cette période de restrictions budgétaires, plus que jamais interactions, échanges, retours d'expériences feront la force de nos réflexions durant les prochains jours.

Les Interco's en général, Interco' Outre-mer plus particulièrement, a vocation à peser de tout son poids dans les débats nationaux ; pour y parvenir, il faudra être puissant, uni et organisé, garantir une cohérence territoriale et assurer un équilibre des territoires bénéfique à tous.

Quelques pistes de réflexions :

I - Le développement économique :

C'est la priorité de la réflexion n°1. Nos régions sont gangrénées par un taux de chômage qui affecte les populations. Dans certains territoires, le taux de chômage des jeunes avoisine les 50% et c'est intolérable. Nous devons tout mettre en œuvre pour favoriser le développement des entreprises, l'assurance de dynamiser l'emploi.

II - Baisse des dotations de l'Etat :

Même si tous les territoires doivent participer à l'effort national, il faut rester vigilant sur les dotations absolument vitales pour le développement des territoires.

III - Les Fonds Européens :

Interco' Outre-mer déplore le manque d'écoute et souhaite participer davantage aux discussions et débats sur les prises de décisions concernant les programmations. Les élus de terrain connaissant parfaitement les particularités donc les besoins réels des territoires.

IV - Le changement climatique :

Il faut aménager et développer nos territoires dans une optique de préservation de l'environnement et de la biodiversité. Si ces opérations sont menées à bien, elles contribuent à préserver qualité de vie et création d'emplois. L'exemple de la Réunion doit inspirer les décideurs. Son action à destination des énergies renouvelables à Sainte Suzanne fait école. Sainte Suzanne est devenue la 1^{ère} commune de France à énergie positive. Voilà qui donne espoir et crédibilité aux territoires ultramarins qui ainsi s'affichent en expert dans ces domaines.

En conclusion, l'essence même de l'existence de notre association réside dans la volonté de communiquer ensemble, de mutualiser des moyens dans une logique de communauté de projet non comme une communauté d'intérêt à des fins politiques.

Noël BOURGEOIS

- Président du Conseil Départemental des Ardennes

L'organisation de ces rencontres Interco's développe l'image et renforce la notoriété d'un département encore mal connu et mal identifié.

Pourtant idéalement situées au cœur d'un triangle Paris - Bruxelles - Luxembourg, les Ardennes disposent d'atouts de premier ordre.

Sensibiliser les populations des territoires sur leurs devenir en les y associant étroitement ou en tissant des liens avec d'autres territoires peut être un axe de développement pour tous, au moment où l'Etat se désengage, les collectivités locales se voient affublées de compétences nouvelles sans forcément disposer de moyens appropriés.

Pour autant il n'est pas concevable de tout attendre d'un Etat surpuissant, le rôle de l'élue de proximité devant se consacrer aux spécificités des femmes et des hommes des territoires qu'il administre ; c'est là tout l'enjeu de l'action publique dans son ensemble.

Guillaume MARECHAL

- Conseiller Régional de la Région Grand Est

La Région Grand Est est le fruit du développement de 3 territoires (la Champagne-Ardenne, la Lorraine et l'Alsace) qui ont un point commun : l'Europe, car toutes sont régions frontalières. Ce positionnement géographique idéal doit constituer une véritable chance pour le positionnement du territoire au sein de la France, de l'Europe. La région Grand Est croit en l'Europe, elle est nécessaire, inscrite profondément dans l'histoire de notre région. Pour autant, elle doit être perçue plus concrètement, plus efficacement pour les populations, plus proche également.

2018, année charnière pour l'Europe, d'importants débats, des concertations publiques vont s'amplifier à l'approche des élections européennes. L'Europe va devoir mieux définir ses futures politiques et mieux associer les citoyens européens à l'avenir de sa construction. La Région Grand Est mettra tout en œuvre pour mieux échanger, mieux se faire comprendre avec les institutions européennes. C'est tout l'enjeu de nos réussites mutuelles.

Thani Mohamed SOILHI

- Vice-Président du Sénat
- Sénateur de Mayotte

Les communautés des Outre-mer sont éloignées donc trop souvent oubliées alors qu'elles font partie intégrante de la France. Ces rencontres sont l'occasion rêvée pour faire parler d'elles, montrer leur existence, leur savoir-faire, leur expertise, leur spécificité.

Les thématiques abordées lors de ces réunions Interco's ne concernant pas que les ultramarins, les problèmes sont malheureusement communs à tous, d'où la nécessité de dresser un bilan de la situation mais aussi de bâtir ensemble des perspectives d'avenir. Le Sénat qui représente aussi les collectivités y sera très vigilant.

Christophe HERIARD

- Secrétaire Général - Préfecture des Ardennes

Cultiver l'identité d'une seule et même nation, une identité républicaine ne veut pas dire tout uniformiser. L'Etat a encore et toujours beaucoup à apprendre, doit évoluer pour mieux prendre en compte les spécificités de chacun.

Les Ardennes sont actuellement au cœur des préoccupations immédiates de l'Etat car un plan spécifique de développement est en cours de validation. Il doit conduire à une meilleure réussite pour un territoire qui a tous les atouts pour briller à nouveau. Toutefois, le développement des territoires ne peut s'imaginer de manière isolée. Les rencontres Interco's sont la parfaite illustration de ce besoin de partage, de cette mise en commun d'expériences.

PRESENTATION GENERALE DES INTERCOMMUNALITES ULTRAMARINES ET DES ENJEUX DE L'ETUDE SUR « L'INTERCOMMUNALITE DANS LES OUTRE-MER : BILAN ET PERSPECTIVES »

Pascal REMBLIN

- Directeur du développement de Verso consulting

Le bilan et les perspectives de l'intercommunalité dans les Outre-mer ont été dressés par le cabinet Verso consulting qui compte une trentaine de consultants et plus de 400 missions dans l'Océan Indien, les Antilles et la Guyane.

La France d'Outre-mer c'est 67 millions d'habitants, une superficie de 120 369 km², le 2^{ème} domaine maritime du monde. Ce positionnement unique des Outre-mer érige la France au rang unique des pays présents sur 3 continents. Cette spécificité offre une grande diversité de contextes géographiques, environnementaux, économiques, sociaux et culturels.

L'étude réalisée par le cabinet Verso consulting ambitionne de mieux appréhender le rôle des intercommunalités dans les Outre-mer et de développer, consolider la connaissance d'outils de cohésion territoriale.

23 intercommunalités représentant 2 millions d'habitants et 89 170 km² composent « l'intercommunalité d'Outre-mer ». Ces territoires contrastés s'organisent en se structurant pour mieux appréhender les problèmes spécifiques pour certains, communs pour d'autres à ceux de l'hexagone.

Il existe des disparités entre les territoires ; certains subissent les effets du réchauffement climatique alors que d'autres s'adaptent ou se développent en matière notamment de transition écologique.

A titre d'exemple, quand les territoires doivent faire face à la montée des eaux, aux phénomènes climatiques ou à la sécheresse, d'autres expérimentent les énergies renouvelables, les technologies, développent l'innovation, tirent parti d'écosystèmes singuliers et d'une grande biodiversité.

C'est tous ces paramètres que doivent intégrer très rapidement les intercommunalités d'Outre-mer pour relever les nouveaux défis en adéquation avec les attentes des citoyens ultramarins. Pour les mener à bien, de nouvelles compétences doivent être intégrées et structurées dans les Interco's en très peu de temps certes et avec des moyens limités mais il y va de leur crédibilité, de leur efficacité.

Les objectifs à atteindre sont clairs ; il vaut mieux connaître les spécificités et similitudes de chacun, déterminer les enjeux et établir des recommandations pour obtenir des résultats tangibles.

L'étude menée par Verso consulting a pour finalité d'écouter les élus et administratifs des intercommunalités, d'enrichir la réflexion générale, de valoriser leurs spécificités et bonnes pratiques afin d'agir sur les bons leviers permettant une plus proche cohésion territoriale.

Un calendrier méthodologique est proposé, les premières réunions ont débuté en juillet pour aboutir à la finalisation d'un rapport de synthèse dès décembre.

LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES INTERCOMMUNALITES ULTRAMARINES

L'EXEMPLE DE CAPEXCELLENCE

Lyliane PIQUION

- Vice-Présidente d'Interco' Outre-mer
- Présidente de la commission économique de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence en Guadeloupe

I - Constat

- Les Outre-mer contribuent à la richesse et au rayonnement de la France dans le monde.
- Ils doivent perpétuellement s'adapter à un environnement économique, social et climatique en mutation.
- Ils composent aussi avec un environnement législatif évolutif qui a notamment engendré une nouvelle organisation territoriale en créant les intercommunalités. Les EPCI ajoutent un maillon qui doit collaborer avec les collectivités locales dans le cadre notamment du transfert de compétences, au premier rang desquelles on trouve le développement économique. Cette disposition soulève toutefois des interrogations.

II - Des questions à résoudre

- Les EPCI d' Outre-mer vont-ils pouvoir tirer parti de ces nouvelles données et y gagner en efficacité ?
- Quelles seront les réactions des acteurs économiques des territoires ?
- Quelles relations demain avec les conseils régionaux ?
- Comment bâtir la stratégie de développement économique visant à renforcer l'attractivité des territoires ?
- Comment favoriser la création d'entreprises génératrices d'emplois ?
- Pourquoi optimiser les cofinancements publics, plus particulièrement les fonds structurels européens ?

Pour finalement, répondre aux fortes attentes de nos populations.

Toutes ces questions concernent l'ensemble des EPCI et des communautés d'agglomérations des Outre-mer qui disposent de similitudes comme de disparités.

5 axes de travail ont été identifiés :

- I) Bien connaître et maîtriser nos territoires respectifs. Il s'agit ici de mettre en place un observatoire économique qui permettra de disposer d'un véritable outil d'aide à la prise de décision accessible aux décideurs institutionnels ou privés.
- II) Prendre en compte l'environnement géographique et climatique. Régulièrement les Outre-mer font face à des catastrophes naturelles. Même si les populations démontrent une forte capacité de résilience après chacune d'entre elles, ce paramètre doit être pleinement pris en compte.
Il convient aussi de tenir compte des difficultés des coopérations avec les territoires environnants qui ont une législation différente et des conditions douanières contraignantes. Comment en effet ne pas s'interroger sur nos difficultés d'exporter vers les pays des Caraïbes quand ceux-ci bénéficient de conditions douanières avantageuses issues des accords entre l'Union Européenne et les pays ACP (Afrique - Caraïbes - Pacifique).
Le développement des économies dites « Bleues » ou « Vertes » constituent également des axes de projets et de développement pour les territoires d'Outre-mer comme pour la France métropolitaine qui jouit grâce au positionnement géographique de ces territoires d'une position stratégique mondiale de tout premier plan.
- III) Analyser la situation sociale voire sociétale :
Les phénomènes de migration ne sont toujours pas maîtrisés à Mayotte et en Guyane. Le chômage dépasse les 30% de la population active dans certains territoires et impacte particulièrement les jeunes engendrant fréquemment des mouvements sociaux.
- IV) Comprendre nos savoir-faire et développer nos équipements industriels :
Si les populations des Outre-mer disposent d'un bon niveau de formations, celles-ci doivent être mises en adéquation avec les spécificités des entreprises locales et les besoins des territoires. Notre réseau de TPE et PME fort doit encore de se développer dans l'activité numérique notamment.
- V) Accompagner les porteurs de projet et renforcer l'attractivité :
Il faut renforcer les collaborations possibles avec les collectivités majeures. L'exemple de Cap Excellence est criant : Disposant de 30 000 habitants, le secteur compte 18 zones d'activités.

En conclusion, plus que jamais les EPCI doivent s'unir, se fédérer pour être plus écoutés à Paris, à Bruxelles alors que bon nombre de défis sont à relever.

INTERVENTIONS SPONTANÉES DE LA SALLE

Victoire JASMIN

- Membre de la commission environnement de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande Terre en Guadeloupe
- Sénatrice de la Guadeloupe

Mme Jasmin précise que le numérique est un élément essentiel de développement économique pour les territoires car aujourd'hui indispensable aux entreprises. De plus, l'attractivité d'un territoire se matérialise également par son accessibilité au numérique par le plus grand nombre. Les habitants y sont d'autant plus sensibles que l'accès au web donne l'accès au monde. De nos jours, tout le monde devrait pouvoir accéder au numérique, l'exemple de Parcoursup se révèle en la matière particulièrement symbolique. Or trop de territoires demeurent encore en zone blanche et il existe toujours de grandes disparités.

Mme Jasmin fait part de belles opportunités de foncier à saisir dans une zone comme Grande Terre offrant des potentiels remarquables.

Thani Mohamed SOILIH

- Vice-Président du Sénat
- Sénateur de Mayotte

De grandes disparités existent entre les Outre-mer, il faut plus d'entraide et de solidarité pour les surmonter. Il faut composer avec certains ; ils bénéficient certes d'atouts considérables mais éloignés et restreints en matière de foncier notamment. Les Interco's ont un rôle déterminant à jouer pour endiguer ce phénomène. Il convient d'inventer une « solidarité intermédiaire » en matière de tourisme par exemple, chacun se devant de valoriser l'autre pour un essor commun.

Hugues TOUSSAY

- Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Espace Sud Martinique

Il faut travailler sur l'attractivité des territoires via les transports, les soucis de mobilité sont préoccupants. Les Bourgs doivent être repensés, réaménagés pour donner un aspect plus valorisant à la fois pour l'autochtone et le touriste. Le bien-être concourt d'une certaine façon aussi au développement économique.

Gabrielle LOUIS CARABIN

- Maire du Moule

Les Bourgs ont entamé un processus de développement depuis plusieurs décennies mais l'autorisation n'a été contrôlée ni par les mairies, ni par l'Etat d'où des disparités et des soucis d'harmonisation. Les Interco's ont là encore un rôle à jouer en collaboration avec les maires et les élus locaux pour développer les zones urbaines et réorganiser l'activité commerciale. Corollairement, il faut veiller à protéger les zones agricoles et préserver les cultures.

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR ARDENNE METROPOLE SOUS DEUX ANGLES :

« La requalification des espaces urbains et la reconstruction de la ville sur la ville » &
« L'attractivité du territoire via le tourisme et la culture »

Boris RAVIGNON

- Président d'Ardenne Métropole
- Maire de Charleville-Mézières

Patrick FOSTIER

- Vice-président en charge du développement économique
- Conseiller municipal délégué de Charleville-Mézières

Du XIX^{ème} siècle au début des années 70, les Ardennes ont connu un développement industriel fort symbolisé par les grandes marques de l'époque, Arthur Martin, Porcher, Richier, Faure, Deville dont peu subsistent aujourd'hui.

A l'image de ces grands noms, le département a vu sa notoriété s'étioler au point de perdre des habitants chaque année. Pour endiguer ce processus, il a fallu construire une solide stratégie économique pour garantir un environnement local favorable, conforter les activités productives existantes en soutenant l'innovation, enfin organiser le développement d'activités nouvelles.

Réussir ce challenge impose attractivité des territoires et développement économique. Ces deux concepts sont indissociables. Être attractif pour un développement économique c'est offrir des capacités et se démarquer ; des capacités pour se nourrir, se vêtir, se loger, se soigner et aussi se déplacer, s'éduquer, travailler, bénéficier d'un cadre de vie agréable, participer à une vie sociale. Mais être attractif n'est aujourd'hui plus suffisant, il faut être plus attractif que les autres et donc donner plus de choix, plus de liberté aux entrepreneurs et aux ménages.

Mais l'attractivité se gouverne ; elle renvoie à la capacité d'un territoire à inciter non seulement des activités économiques mais également des populations à s'y installer, générant de nouveaux flux économiques. C'est le but d'Ardenne Métropole, organiser la gouvernance de l'attractivité en jouant un rôle allant de facilitateur de projet à maître d'ouvrage. En ses qualités de maître d'ouvrage ou de facilitateur, Ardenne Métropole a initié plusieurs idées, actions et projets autour de requalifications urbaines nommées « La ville sur la ville ».

Des projets privés de requalification d'un ancien hôpital (Corvisart), d'une ancienne usine (Deville) en centre-ville. Des projets publics de requalification d'un site (friche Renault) en musée, ou de redynamisation d'un quartier (la Macérienne). Des projets publics et privés de requalification de friches industrielles au sein d'une commune périphérique.

Tous ces exemples ont un point commun, ils participent à la reconstruction de la ville sur la ville s'apparentant en quelque sorte à du recyclage d'espaces urbains.

Parmi tous ces projets, trois d'entre eux apparaissent plus significatifs :

- La requalification de la zone gare et le quartier Forges-Saint-Charles
- La métamorphose future de la friche industrielle Deville
- L'aménagement du parc d'activité Val de Vence composé d'un village artisanal, d'une pépinière d'entreprises idéalement situés près de l'autoroute A304 avec des avantages fiscaux (B.E.R). Au total, cette zone compte près de 50 entreprises et 600 emplois.

L'attractivité d'un territoire s'identifie également, nous l'avons vu en préambule, par la qualité de son offre culturelle et patrimoniale. Ardenne Métropole a choisi de rechercher une différenciation touristique en valorisant ses atouts culturels via 4 axes :

- Les arts de la marionnette
- Les musiques actuelles
- La poésie avec Arthur Rimbaud
- Le patrimoine et l'histoire

Les arts de la marionnette c'est aujourd'hui un festival international (180 000 visiteurs), une école supérieure de renommée mondiale. Les musiques actuelles sont illustrées par le festival Cabaret Vert (100 000 entrées) et la création d'une SMAC. La poésie ne pouvait disposer de meilleur ambassadeur qu'Arthur Rimbaud ; son image est aujourd'hui véhiculée par son musée et les biennales de la poésie. Enfin, côté patrimoine, le château fort de Sedan, plus grande forteresse d'Europe et son festival médiéval (30 000 visiteurs) figurent parmi nos plus beaux fleurons.

En conclusion, il reste à échéance fin 2018 à finaliser le schéma de développement touristique qui offrira également de nouvelles perspectives de développement.

INTERVENTIONS SPONTANÉES DE LA SALLE

Boris RAVIGNON

- Président d'Ardenne Métropole
- Maire de Charleville-Mézières

Les élus d'Ardenne Métropole sont très attentifs à la création de liens durables entre l'intercommunalité et les communes ; il ne s'agit en aucun cas de verrouiller l'urbanisme mais d'œuvrer conjointement à l'avènement d'un urbanisme intercommunal réfléchi.

Côté développement numérique les opérateurs ont développé naturellement les réseaux à Charleville-Mézières, à Sedan et dans les communes environnantes ; dans les zones un peu plus éloignées, le département des Ardennes avait initié le process qui a été repris aujourd'hui par la région Grand-Est ; un appel vient d'être lancé à cet effet. Au final, ces investissements vont coûter 2,5 fois moins cher aux collectivités. L'intervention de l'intercommunalité a été fructueuse sur ce dossier, elle s'attache aujourd'hui au développement du wifi public.

Charles SAMATHY

- Chargé de mission – Interco' Outre-mer
- Urbaniste

La reconstruction de la ville sur la ville évoquée par Ardenne Métropole est un exemple de requalification urbaine dont il faut s'inspirer. Il est important de requalifier le tissu urbain existant, facteur de redynamisation des centres-villes. Ainsi, de nouveaux flux de population pourront être recaptés en direction des centres-villes.

D'un point de vue touristique, les Ardennes jouissent d'un énorme potentiel qui doit faciliter l'accroissement du tourisme vert de qualité.

Hugues TOUSSAY

- Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique

M.Toussay se demande s'il existe au sein du département des Ardennes un office de tourisme intercommunal. Il évoque le financement des agences de développement économique type Ardennes Développement qui ne peuvent plus être financées par le Département puisque cette compétence incombe désormais à la Région.

Boris RAVIGNON

Les offices de tourisme ont fusionné pour créer un office de tourisme communautaire qui rayonne sur le territoire d'Ardenne Métropole en collaboration avec l'agence départementale du tourisme. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le département des Ardennes ne finance plus Ardennes Développement. C'est désormais la région Grand-Est qui la pilote avec un budget plus conséquent.

L'ESSOR ECONOMIQUE VIA LE CONCEPT D'ECONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire du verre selon l'Espace Sud Martinique, 1^{er} prix des Outre-mer Durables

Hugues TOUSSAY

- Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique

Marie-Jeanne LETORD

- Directrice Générale Adjointe Cycle de l'Eau et des Déchets de l'Espace Sud Martinique

L'Espace Sud Martinique a réorganisé sa gestion des déchets, la positionnant au fondement de son économie circulaire. La collecte en porte à porte a été modifiée. Les journaux et magazines sont placés en poubelles jaunes, les biodéchets dans des conteneurs marrons, les ordures ménagères dans les poubelles grises, les encombrants sont enlevés dans la limite d'1m³ par foyer idem pour les déchets verts en fagots.

La collecte en apport volontaire a également été revue ; les déchets sont positionnés dans des bacs ou conteneurs sélectifs.

La collecte du verre a fait l'objet d'une attention particulière. 357 bornes vertes ont été mises à disposition des usagers qui y apportent leurs bouteilles, pots, bocaux en verre.

Une ambitieuse campagne de sensibilisation initiée en 2014 est reconduite chaque année par des ambassadeurs du tri dont on mesure aujourd'hui les bienfaits. Le tonnage de verre trié a en effet augmenté de 123% au cours des 5 dernières années. L'Espace Sud Martinique est en passe de réussir son objectif à savoir une valorisation complète locale.

Le verre ainsi collecté est donc transformé en sable et gravats puis retravaillé pour produire des dalles, des bancs, des colonnes de jardin ou des plots anti-stationnement.

Cette action partenariale regroupant la collectivité territoriale de Martinique, PREFAKIT, Plastic Omnium et CITEO a été récompensée par le 1^{er} prix du concours des Outre-mer Durables. Ce prix a été remis à l'Assemblée Nationale au Président de l'Espace Sud Martinique par la Ministre des Outre-mer et le Directeur de CITEO. Une initiative ambitieuse gagnant à être redéclinée vient donc d'être particulièrement mise à l'honneur.

Guide dédié de l'AdCF et propositions de la feuille de route nationale pour l'économie circulaire publiée en avril 2018

Camille ALLE

- Conseillère énergie, déchets, finances et fiscalité, AdCF

Une feuille de route « Economie Circulaire pour l'économie circulaire » vient d'être publiée par l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) déclinant 50 propositions pour principalement réconcilier développement économique et environnement, réduire la consommation des ressources (matières premières, énergie, eau), atteindre la valeur 100% des plastiques recyclés dans moins de 10 ans.

La feuille de route nationale fait état d'avancées significatives mais comporte des points encore obscurs. Il subsiste des incertitudes sur sa mise en œuvre qui risque d'engendrer des déséquilibres entre les entreprises et les collectivités.

Le volet le plus avancé concerne la fiscalité des déchets, il s'agit de l'adapter au mieux pour rendre leur valorisation moins chère que leur élimination. Se pose en tout état de cause le problème financier du traitement, on évoque un surcoût minimum de 400 Millions d'euros compensé à priori par une baisse de la TVA à 5,5% sur une partie des services contribuant à l'économie circulaire et les biens consommables issus du recyclage, mais le compte n'y est pas pour l'instant.

La feuille de route nationale prévoit également une simplification des gestes de tri pour les citoyens (harmonisation des règles de tri et ré-uniformisation des couleurs des contenants).

Ensuite, elle suggère d'appliquer une consigne pour les bouteilles en plastiques et les cannettes ; cette expérimentation sera tentée dans les territoires ultramarins tandis qu'il sera fait appel au volontariat en métropole.

Toujours dans la feuille de route on note la possibilité de faciliter de trier à la source les biodéchets et assurer leurs débouchés.

Côté filières REP (filières à Responsabilité Elargie des Producteurs) de nouvelles pistes sont à l'étude. Pour mémoire on dénombre trois objectifs majeurs pour la REP :

- Développer le recyclage de certains déchets et augmenter leur performance de recyclage.
- Décharger les collectivités territoriales de tout ou partie des coûts de gestion des déchets et transformer le financement du contribuable vers le consommateur.
- Internaliser dans le prix de vente du produit neuf les coûts de gestion de ce même produit une fois usagé afin d'inciter les fabricants à s'engager dans une démarche de conception.

Il conviendra donc de refonder le pacte de confiance des REP et d'étendre voire de créer de nouvelles filières REP.

Enfin la feuille de route insiste sur la nécessité de garantir le respect des règles existantes, de faire appliquer le droit et d'assouplir les contraintes pour les autorités chargées de la police déchets et de faciliter la lutte contre le dépôt sauvage.

En conclusion, l'AdCF vient de faire paraître un guide « Economie Circulaire Plan d'actions » pour les intercommunalités. Il a pour objectif majeur d'accompagner les élus et les équipes dans une démarche d'économie circulaire ensemble via 3 problématiques :

- Par où commencer ?
- Activer plusieurs leviers, retour d'expérience.
- Montrer des modèles économiques pérennes.

Cap sur l'économie circulaire pour une gestion optimale des ressources

Didier GAUJOUS

- Directeur de projets, EAU France-SUEZ

Suez est un groupe résolument engagé au service de l'économie circulaire. Protéger les ressources et valoriser les matières pour diminuer l'empreinte carbone, préserver les ressources en eau, créer des modèles climato-responsables tels sont les objectifs du groupe. Plusieurs sites répondent à ces aspirations en métropole, on en compte plusieurs en outre-mer.

En France métropolitaine à Satolas-et-Bonce en région Centre-Est a été installé un centre de stockage de déchets non dangereux. Cette électricité qui produit de l'électricité dans son process est réinjectée sur le réseau Enedis et répond aux besoins annuels de 12 500 habitants.

En Occitanie, à Novalie a été installé un écopôle de valorisation des déchets. On y traite 3 types de déchets : ménagers, boues de station d'épuration et déchets d'activités de soin à risques infectieux. Leurs combustions permettent de produire suffisamment d'électricité pour subvenir aux besoins de 17 700 habitants. En région Grand Est, une station d'épuration innovante, la première de France, valorise les eaux usées, les boues d'épurations et traite les effluents de producteurs locaux pour produire 3,4GW/h d'énergie chaque année. En Nouvelle-Aquitaine, un centre de recyclage du plastique traite 17 000 bouteilles PET (Polyéthylène Téréphtalate) par an.

L'Outre-mer n'est pas en reste loin s'en faut. A Sainte-Rose, en Guadeloupe, un centre de traitement des déchets répondant aux normes européennes valorise ces derniers et produit des amendements organiques particulièrement adaptés aux cultures locales. En Guadeloupe également vient d'être inauguré (en avril 2018) une plateforme de valorisation du biogaz qui va transformer chaque année 150 000 tonnes de déchets ménagers et industriels en électricité. Un premier moteur alimente d'ores et déjà 1 500 foyers, un second reste à l'étude.

A la Réunion, un projet de centre de valorisation multi-filières vient d'être mis en chantier dans l'optique de valoriser les déchets ménagers préalablement traités. 72% des déchets seront revalorisés, 30% des matières premières seront quant à elles transformées en produits finis. Un centre de tri dédié aux déchets issus de la collecte sélective vient d'être totalement rénové puis inauguré en septembre 2018 en Guadeloupe. Il s'agit ici d'offrir de meilleures conditions de travail pour le personnel et une meilleure circulation des flux et engins.

A Bora-Bora en Polynésie, un centre de traitement tertiaire d'ultrafiltration par membrane de l'eau récupérera les eaux usées pour arroser les espaces verts, la protection incendie, la préparation du béton ou encore recycler les boues issues du traitement des eaux usées.

En Martinique, un nouveau centre de traitement des déchets et des eaux usées transformera les boues collectées en compost.

Toutes ces réalisations montrent à quel point l'économie circulaire constitue une opportunité pour nos îles en matière d'environnement, d'économie ou de social. Fruits d'initiatives privées ou de partenariats publics/privés ces technologies ouvrent de nouvelles perspectives.

INTERVENTIONS SPONTANÉES DE LA SALLE

Guy MARTIN

- Vice-Président de la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion
- Conseiller municipal de Sainte Suzanne

Le centre d'enfouissement de la commune de Sainte Suzanne va être remplacé par une unité de valorisation des déchets dont l'investissement est colossal sur le même site. Sa construction est actuellement en cours. Sainte Suzanne est une commune à énergie positive depuis quelques années. Une ferme éolienne (34 unités), des panneaux photovoltaïques et un centre d'enfouissement y sont implantés. L'énergie produite assure la totalité des besoins de la commune (plus de 30 000 habitants). La ville s'est vu décerner le label « Agenda 21 ». L'énergie éolienne peut sur ce territoire être banalisée car en secteur côtier les vents sont importants. A la Réunion, les populations n'opposent aucune réticence ; de nouvelles éoliennes vont remplacer les anciennes pour produire plus d'énergie encore dont le surplus sera vendu à EDF.

Didier GAUJOUS

Des solutions peuvent être proposées par des techniciens et des ingénieurs mais les projets ne peuvent être menés à bien qu'avec un engagement, une implication forte de élus. Il note que M. Ravignon soucieux des problèmes environnementaux montre la marche à suivre.

Charles SAMATHY

L'initiative de Martinique Recyclage en matière de traitement du verre est intéressante au point qu'elle mérite d'être partagée avec d'autres communautés ; Mme Redon fait part de cette possibilité sous réserve d'accords préalables. M. Samathy s'interroge sur la transformation d'une décharge publique à Bora-Bora génératrice à moyenne échéance de disparition de faune aquatique unique (raies Manta). Aujourd'hui, des travaux ont été effectués mais elle existe toujours.

Regis ZEBUS

- DGA en charge de l'économie et du tourisme de la Communauté d'agglomération Cap Excellence

Des progrès incontestables en matière de développement durable ont été effectués, mais à quel prix ? Dans un contexte économique difficile, baisse des dotations de l'Etat, difficultés des EPCI, les collectivités locales pourront-elles faire face à ces nouvelles dépenses ? En ce qui concerne l'économie circulaire, qu'est-ce que cela représente précisément ? Combien ? A-t-on réellement pris en compte les entités de rentabilité économique ? Existe-t-il des possibilités de co-financement de l'Etat ou de l'Europe ? Les investissements sont colossaux, impossible à réaliser seuls !

Didier GAUJOUS

Ces questions fondamentales amènent à réfléchir à la pyramide des besoins : la population doit prioritairement avoir accès en totalité à l'eau et à l'alimentation. Si les problématiques environnementales génèrent des surcoûts au détriment de ces besoins primaires, il faut s'en affranchir. Cependant un pays développé comme la France se doit de se préoccuper de cette notion environnementale, le contraire serait inconcevable.

Charles SAMATHY

Les EPCI ont des priorités et des contraintes budgétaires, ils sont obligés d'appréhender la viabilité économique des projets en intégrant les notions liées au développement durable mais à quel coût ? Combien les contribuables vont-ils payer ? Ces investissements généreront-ils de nouvelles recettes ?

Didier GAUJOUS

Ce sont les usagers qui paient leurs déchets, l'eau qu'ils consomment. Les élus doivent arbitrer et proposer des solutions acceptables adaptés à leur population, leur territoire. Ils bénéficieront d'aides de l'Etat.

Hugues TOUSSAY

L'expérience du traitement du verre se révèle riche d'enseignement. Certes l'opération est coûteuse mais elle engendre un nouvel état d'esprit. En améliorant le tri, on réduit les déchets, on appelle à des prises de conscience, ce sont les enjeux de demain.

Camille PELAGE

- Vice-Président du Conseil Régional de Guadeloupe
- Vice-Président de la Communauté de Commune Marie Galante
- Président de l'agence des 50 Pas géométriques des de Guadeloupe

Les îles ont des fragilités particulières, la notion de recyclage n'est pas un détail, elle est essentielle. Elles sont soumises aux règles de performances européennes sur les déchets avec une population qui n'est pas extensible. Les ordures ménagères dont le volume est considérable devraient pouvoir être recyclées or les filières ne sont absolument pas organisées. Ce n'est pas tenable pour des communautés de communes comme Marie Galante dont la TGAP pèse lourdement sur la fiscalité donc sur le pouvoir d'achat des citoyens. Il conviendrait plutôt d'adopter un critère de performance propre à chaque entité et ses spécificités. Autre préoccupation, le traitement des matières premières utilisées par les industriels. Les déchets doivent être récupérés et recyclés, c'est un marché à regarder attentivement qui peut être générateur de recettes supplémentaires. Le problème du traitement des déchets reste donc entier et devra être solutionné rapidement, il y va de la pérennité de nos territoires.



Fonds Européens : constat et perspectives



LES « GRANDS » PROJETS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARDENNE METROPOLE FINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE

Le campus universitaire des Ardennes

Michel NORMAND

- Vice-Président d'Ardenne Métropole en charge des finances
- Maire de Belval

Levier de développement économique, social et marketing du territoire, le campus universitaire des Ardennes va accueillir 2 300 étudiants dans 11 établissements d'enseignement supérieur et 60 formations et diplômés.

Il va contribuer en outre à la dynamique territoriale de Charleville-Mézières comme de Sedan. Il répond à des objectifs cruciaux en matière de densification de l'offre de formation, de qualification et d'insertion professionnelle, d'amélioration des conditions d'études et de mutualisation de gestion du site. Ce campus se doit de cultiver la notion de proximité, il sera technologique et démonstrateur, en lien avec les acteurs économiques.

Le Syndicat Mixte du Moulin Leblanc porte ce projet qui consiste en une extension de l'IUT, la construction d'un bâtiment dédié à accueillir les formations de la CCI des Ardennes, la construction d'une maison de l'étudiant, l'aménagement d'un parc central, la réalisation d'un parcours aménagé « schéma vélo » jusqu'au centre-ville.

Au sein de ce futur aménagement la maison de l'étudiant ouverte à tous les étudiants tiendra une place prépondérante, ce lieu de vie se devra d'être convivial pour devenir incontournable. L'avènement de ce campus va engendrer une recomposition urbaine du quartier de la Ronde Couture qui s'en verra revitalisé.

Opération de requalification du centre-ville de Sedan

Didier HERBILLON

- 1^{er} Vice-Président d'Ardenne Métropole en charge de l'aménagement et de l'enseignement supérieur
- Maire de Sedan

Autre grand projet par Ardenne Métropole et ses partenaires, le projet de la Ville de Sedan.

Sedan peut s'enorgueillir d'un patrimoine d'exception comprenant un important patrimoine manufacturier et industriel et un centre ancien riche de nombreux immeubles fin XVIIe, début XVIIIe couvert par un secteur protégé. Au firmament de ce patrimoine trône le château fort de Sedan, le plus étendu d'Europe, il veille sur le cœur historique de la ville.

A Sedan, patrimoine et culture se déclinent dans le cadre d'une stratégie de reconquête du centre-ville. En 2004, dans l'enceinte du château a été érigé un hôtel 4 étoiles (56 emplois) ; le centre ancien dégradé laisse progressivement place à une requalification dont se sont appropriés sedanais et visiteurs. La place d'Armes remodelée redynamise le lieu, la place de la Halle elle aussi requalifiée abrite commerces et lieux de vie, la place Crussy donne de la dimension à l'orée du cœur de la ville ; ces places rénovées sont désormais le théâtre d'animations multiples.

En 2012, un tout nouveau pôle culturel a vu le jour ; il accueille la MJC Calonne, le pôle danse des Ardennes, le service municipal vie associative et culturelle. Répartis sur 1 800 m², ces structures disposent d'une salle de spectacles, de 6 salles d'activités, d'un studio de répétition et d'un pôle danse.

La nouvelle médiathèque Georges-Delaw affiliée au réseau des médiathèques communautaires d'Ardenne Métropole abrite sur 2 225 m² répartis en 3 niveaux, une section de lecture publique adultes, une section de lecture publique jeunesse, une section image et son, une section études et patrimoine.

Les opérations de renouvellement urbain ont métamorphosé les abords de la cité de Turenne, le centre est en pleine reconstruction, l'aménagement de voirie dit de vague connecte le quartier du Lac au pôle actuel et ouvre l'accès au centre-ville, Sedan demeure donc une et indivisible.

En conclusion, pour couronner ces ambitieux projets et réalisations, un futur musée d'art et d'histoire agrémenté de collections remarquables devrait voir le jour dans les prochaines années.

RELATIONS ENTRE AUTORITES DE GESTION ET INTERCOMMUNALITES

Exemple de la CACL

Marie-Laure PHINERA-HORTH

- Vice-Présidente d'Interco' Outre-mer
- Présidente de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral
- Maire de Cayenne

Le sujet des fonds européens est très important pour les collectivités, il y va du développement et de la croissance indispensable des territoires.

Premier écueil à contourner, la qualité de la relation entre les Interco's et les autorités de gestion, en l'occurrence les institutions régionales.

Autre préoccupation, si les Outre-mer ont des bureaux de représentation à Bruxelles, visant à fluidifier les relations entre les acteurs des collectivités locales, régionales et les institutions européennes, certaines collectivités comme notamment la CACL (Communauté d'Agglomération du Centre Littoral) n'ont aucun lien avec cette représentation bruxelloise.

Pour faciliter le processus et les masses financières impactées, il est important de disposer d'une visibilité sur l'état des justifications FEDER en cours et d'engager un débat sur les projets publics à financer sur les programmations futures. Il faut donc garantir une coordination entre ces fonds et les autres moyens de financement (nationaux ou régionaux). Les relations entre régions et EPCI sont donc importantes pour garantir une bonne préparation et la mise en œuvre de la programmation au niveau des territoires. C'est de la qualité de cette relation que dépendra une consommation optimale des fonds.

Trois indicateurs sont essentiels :

- Le taux de consommation
- Le taux de paiement
- L'indicateur de performance

En ce qui concerne les fonds FEDER, liés au financement de la politique agricole commune, l'Etat instruit les dossiers de demandes de subventions mais l'autorité de gestion reste à l'échelon régional. Cette organisation pose des problèmes de délais d'instruction ou de délais de paiement dus aux difficultés relationnelles entre l'ASP nationale et locale ou aux délais de livraison par l'agence de service et de paiement d'un logiciel de gestion ou encore au désinvestissement des services instructeurs de l'Etat dès lors qu'ils ne sont pas autorité de gestion. Or, à titre d'exemple, des problèmes de versement de fonds FEDER furent à l'origine de la crise sociale de mars - avril 2017 en Guyane ; il convient donc de revoir cette organisation et de demeurer vigilant sinon nos agriculteurs connaîtront à nouveau de grandes difficultés.

Dernier constat sur les difficultés de financement FEDER en Guyane notamment, la politique en matière de production d'eau potable et d'assainissements eaux usées est largement financée par le FEDER. Sur 338 millions d'euros maquetés seuls 112 ont été programmés. Cette situation est extrêmement pénalisante pour la CACL et pour Cayenne notamment qui a déposé le plus grand nombre de dossiers pour améliorer son réseau d'assainissements collectifs dans les quartiers périphériques de la ville.

Pour régler au mieux ces problèmes, la CACL en appelle à l'autorité de gestion la CTG pour entre autres accélérer les processus de traitement de dossiers et de validation.

INTERVENTIONS SPONTANÉES DE LA SALLE

1^{ère} intervention

La consommation des fonds européens par Ardenne Métropole est optimale car la structure s'est dotée d'une ingénierie et d'experts efficaces. Là est la clé de la réussite. Un savoir-faire dans l'instruction des dossiers est indispensable et si tous sont bien fléchés, il ne doit y avoir aucun problème. La difficulté pour les Outre-mer demeure dans la recherche de compétences expertes. Les procédures doivent être scrupuleusement respectées sinon des retards interviennent au paiement ou pire certains ne peuvent obtenir les fonds. Toutefois, même si certains réfutent les bienfaits de l'Europe, force est de constater qu'elle met à disposition des fonds qui permettent de réaliser des actions pertinentes et opérationnelles pour l'avenir non envisageables sans cet apport.

Jérémy DUPY

- Vice-Président d'Ardenne Métropole
- Maire de Villers-Semeuse

Le fait d'avoir imposé une nouvelle strate régionale peut pénaliser les collectivités locales. Cette gouvernance régionale souvent éloignée du terrain et des préoccupations locales peut pénaliser le système. On vit une course effrénée à l'expertise. Les collectivités locales tendent à se lasser de cette situation à ce point qu'elles ne sollicitent même plus les fonds européens. Trop de procédures, trop d'échelons, trop de complications.

3^{ème} intervention

Il faut mettre en œuvre pour parfaire les connaissances des fonctionnaires communaux ou interco's, il faut solliciter des formations sur les marchés ; elles sont nécessaires pour comprendre le fonctionnement des institutions européennes. Souvent les collectivités locales se plaignent de la complexité de l'accès aux fonds européens alors que personne n'agit de la sorte avec les organismes bancaires. Pourtant en ce qui concerne les fonds européens quand les dossiers sont convaincants et précis, l'octroi de fonds est plus aisé qu'auprès des organismes bancaires.

4^{ème} intervention

Même si elles sont octroyées, les aides européennes prennent trop de temps dans l'instruction des dossiers et plus encore dans les délais de paiement. Ces retards sont très pénalisants ; ils peuvent mettre dangereusement en péril les collectivités locales ou les entreprises d'autant que compte tenu des difficultés actuelles, les trésoreries ne sont pas abondantes. Pour pouvoir faire aboutir les projets, il faut avoir des trésoreries saines et ce n'est pas le cas de tout le monde, bien au contraire.

Didier HERBILLON

- 1^{er} Vice-Président d'Ardenne Métropole en charge de l'aménagement et de l'enseignement supérieur
- Maire de Sedan

Il y a effectivement eu une « préhistoire » dans les années 90 mais aujourd'hui la situation a évolué favorablement. Notre expertise conjointe a largement remédié à ce souci. Aujourd'hui, les délais de paiement restent raisonnables. A Sedan, la réception des fonds après envoi des factures a été quasiment immédiate.

5^{ème} intervention

Les délais de paiement ne doivent pas excéder 90 jours. Si toutes les pièces sont présentes, il ne doit pas y avoir de souci majeur. Les services de la région viennent en appui des collectivités pour éviter les désagréments et aident au rassemblement des pièces justificatives. Il faut respecter scrupuleusement les procédures.

6^{ème} intervention

Il faut plus de précisions sur les délais d'instruction des appels à projets. Il faut plus de visibilité. Comment peut-on mettre en place des stratégies si les réponses trop longues à obtenir ? Par rapport aux délais de paiement, pourquoi ne pas envisager un relai bancaire effectué par la Caisse des Dépôts ?

7^{ème} intervention

La lourdeur des procédures n'incombe pas aux régions. Les régions ne font qu'appliquer les dispositions réglementaires. En Grand Est, les besoins sont identifiés par les communautés d'agglomérations, l'autorité de gestion ne décide pas, elle est facilitatrice.

8^{ème} intervention

Nous devons faire face à un problème particulier : l'avance de fonds. En effet, alors que des subventions sur des projets atteignent 70 à 80% des opérations, les collectivités doivent avancer les fonds. Ça n'a pas de sens. Si les collectivités en disposaient suffisamment, elles ne solliciteraient pas l'Europe. Dans le même temps, l'obtention des prêts relais auprès des organismes posent de plus en plus de problèmes liés notamment à la confiance. Il faut repenser le processus.

Didier HERBILLON

Sedan n'est pas une ville riche ; nous avons pris des risques. Il nous était impossible de ne pas candidater aux fonds européens sinon les transformations que nous envisagions pour notre ville n'auraient jamais pu se concrétiser. Même s'il a fallu consentir des arbitrages, il faut avoir conscience que sans la participation financière de l'Europe, rien n'aurait été possible.

9^{ème} intervention

Il ne s'agit pas de se passer des fonds européens mais il nous a fallu attendre 2 ans et demi avant de les obtenir. Les intérêts bancaires nous ont pénalisés. Il est de plus en plus compliqué pour les petits opérateurs de solliciter les fonds européens à ce point que certains ne font appel qu'aux fonds régionaux. Le système est en inadéquation avec nos besoins réels, il faut trouver une solution au niveau national.

Jocelyn SAPOTILLE

Dans nos petits territoires, les difficultés sont importantes. Notre économie basée essentiellement (90%) de PME-PMI est tributaire de leur bonne santé ; or il est compliqué d'obtenir de petits financements même 30 à 50 000 Euros. C'est préjudiciable au développement économique. De plus, nos petites collectivités ne disposent pas de trésorerie suffisamment conséquente, il faudrait créer une structure intermédiaire pour nous venir en aide, il y a un chaînon manquant qu'il faut trouver.

Michel NORMAND

- Vice-Président d'Ardenne Métropole en charge des finances
- Maire de Rethel

Il faut recadrer le débat et bien préciser les aspects. S'agit-il des fonds FEADER ou des fonds FEDER ?

Dans le premier cas, il faut avancer 100% des fonds pour toucher les fonds. Pour les fonds FEDER, il est possible de disposer d'acompte pouvant couvrir 80% de l'investissement. Si les derniers 20% sont justifiés, leur paiement s'effectue rapidement.

POINT D'ETAPE SUR LES NEGOCIATIONS SUR LE CADRE FINANCIER 2021/2027

Ibrahim MOUSSOUNI

- Chef du Bureau des politiques européennes, d'insertion régionale et de valorisation de l'Outre-mer, Direction Générale des Outre-Mer

Un nouveau cadre financier pluriannuel 2021-2027 a été défini par l'Union Européenne doté d'un budget qui s'élève à 1 279M d'€ et qui doit protéger, défendre et donner les moyens d'agir.

Il est réparti dans 7 secteurs :

- Marché unique, innovation et numérique
- Cohésion et valeurs
- Ressources naturelles et environnement
- Gestion des migrations et des frontières
- Sécurité et défense
- Voisinage et reste du monde
- Administration publique européenne

Depuis 2014 et jusqu'à 2020, 5 grands objectifs ont été déterminés : rendre l'Europe plus intelligente, plus verte, plus connectée, plus sociale, plus proche des citoyens. Sept fonds sont à disposition des territoires pour mener à bien cette démarche.

Une politique de cohésion basée sur un principe d'éligibilité (méthode dite de Berlin) classe les régions en 3 catégories :

- Les moins développées dont le PIB moyen par habitant est inférieur à 75% de la moyenne des états de l'Union Européenne.
- Les dites « en transition » dont le PIB moyen par habitant s'élève entre 75 et 100% de la moyenne des états de l'Union Européenne.
- Les plus développées dont le PIB moyen par habitant est supérieur à 100% de la moyenne des états de l'Union Européenne.

Des éléments pondérateurs et des primes sont également mis en place intégrant des items comme le marché du travail, le climat et l'immigration.

En France, on constate une hausse des régions identifiées comme moins développées ou en transition et corollairement une diminution des régions les plus développées. Si le cofinancement des régions les moins développées va être abaissé à 70%, celles-ci bénéficieront d'une éligibilité de TVA et d'une éruption de règles spécifiques pour les projets générateurs de recettes.

Pour la période post 2020 les soutiens du FEDER seront réorientés vers :

- Les investissements dans les infrastructures et l'accès aux services.
- Les investissements productifs dans les PME.
- Les équipements, logiciels et actifs incorporels.

Par contre, il ne soutiendra plus :

- Les investissements dans les infrastructures dites aéroportuaires.
- Les investissements dans l'élimination des déchets par la mise en décharge.
- Le FSE devient le FSE+ en absorbant les fonds européens en gestion partagée et se voit doter d'un budget de 110Mds d'€ à consacrer à des domaines comme la santé et l'innovation.

Les grandes évolutions pratiques concernent les domaines de la performance, la disparition de l'éligibilité territoriale, la dotation spécifique, le décrochage scolaire et les actions innovantes.

Les priorités du FSE demeurent l'accès à l'emploi, la formation auxquelles s'ajoutent l'intégration des migrants, la promotion de l'apprentissage, l'emploi des femmes, l'équité professionnelle ainsi que la santé publique. Elles s'articulent autour de 3 objectifs majeurs :

- Une Europe plus sociale.
- Une Europe plus intelligente et plus verte.
- Une Europe qui met en avant la santé et la prévention des maladies.

On constate donc des avancées intéressantes en matière de cohérence et de visibilité des priorités, il subsiste quelques doutes liés notamment à l'enveloppe globale des crédits distribués.

INTERVENTIONS SPONTANÉES DE LA SALLE

1^{er} intervenant

Il est nécessaire de revenir sur le rôle des organismes intermédiaires. L'Etat leur a délégué des responsabilités mais la situation n'est pas simple. Celles-ci doivent en effet répondre à des sollicitations des territoires alors qu'elles ne sont pas conviées aux négociations. De plus, les cahiers des charges qu'elles doivent assumer sont compliqués, il est ardu de les rendre opérationnels.

Ibrahim MOUSSOUNI

Il est vrai que la situation des organismes intermédiaires pose problème. Ils doivent remplir les mêmes obligations que les autorités de gestion principales et doivent donner l'assurance que les dossiers soient gérés dans les mêmes conditions ; c'est compliqué pour eux. Il faut que les Intercos se manifestent et dialoguent pour faire valoir leurs besoins et leurs priorités avec les autorités de gestion, dans le respect du cadre communautaire. Côté frais de fonctionnement, l'Etat a dû faire de gros efforts pour privilégier l'investissement mais pour tenir le cap, il faudra consentir à des sacrifices.

Mathilde RONEZ

Les organismes intermédiaires ont dû mettre en place un véritable système de gestion pour les intercommunalités. Le processus s'est avéré compliqué du fait du faible nombre de chargés de mission. En Champagne-Ardenne, il a fallu mettre en place des formations. Si celles-ci ont engendré des retards dans le traitement des dossiers, elles ont cependant favorisé une meilleure compétence des interlocuteurs donc un service de meilleure qualité aux collectivités locales. Les chargés de mission sont désormais à même de répondre aux sollicitations en matière de réglementation des aides d'Etat et des marchés publics.

INTERVENTION DE GEORGES PATIENT, SENATEUR DE GUYANE

Mireille PIERRE-LOUIS

- Collaboratrice parlementaire du Sénateur Georges Patient

La grande difficulté rencontrée dans la gestion des fonds européens réside dans une organisation inappropriée. Des rencontres sont en effet initiées dans une logique très européenne trop souvent éloignée des préoccupations des cinq DOM. Il serait plus efficient d'aborder ce sujet au cœur même des territoires.

Le sénateur Patient en sa qualité de membre de la commission des finances et de la commission des affaires européennes intervient sur ces 2 sphères.

Il maîtrise l'enveloppe européenne et nationale.

La situation n'en est pas pour autant simplifiée ; en effet l'Etat réduit ses participations depuis plusieurs années et les collectivités locales sont asphyxiées par des transferts de charges insupportables. Les collectivités locales sont donc amenées à procéder à des arbitrages néfastes au développement économique. Au niveau européen, l'approche n'est pas plus reluisante. La commission européenne souhaite que des arbitrages soient opérés par des organismes intermédiaires, pourquoi ?

Auparavant l'absence de cette strate facilitait les échanges, leur fluidité, leur rapidité ; cette nouvelle donne est contraignante et ralentit les démarches.

Un fort désengagement de l'Etat lié à la baisse des dotations est également à déplorer. A l'instar des décisions de la commission européenne, la politique de solidarité nationale vise à favoriser les territoires les plus pauvres (jusqu'à 800 €/hab.). Or en Outre-mer les critères de dotations sont différents s'élevant en moyenne à 50€/hab. La situation financière des collectivités locales des Outre-mer s'est donc détériorée et les entités les plus pauvres ne pourront plus faire face à leurs engagements. Heureusement une forte mobilisation a permis d'obtenir une réévaluation des dotations de près de 50% mais le compte n'y est pas. L'exemple de la prise en charge des RMI montre la pertinence de ces propos. Dans l'Hexagone le transfert des charges des personnes bénéficiant du RMI a mis en difficulté plusieurs départements ; cette initiative est, compte tenu de notre situation, 8 fois plus préjudiciable en Outre-mer, c'est insoutenable et cette décision engendre une pauvreté en cascade.

Côté financement européen, des difficultés demeurent rendant la stratégie incompréhensible. Il faut tout d'abord faire face à l'obligation de consommer. Si les fonds alloués ne sont pas consommés, ils sont perdus or les programmes européens réclament un co-financement d'en moyenne 50% des opérations.

Si les délais ne sont pas respectés la dotation non consommée est donc perdue amenuisant de faits les programmes dont le co-financement n'a pas abouti.

En conclusion, nous déplorons les financements dégagés lors des crises sociales. Ceux-ci devant en effet être uniquement dédiés à l'investissement. Seul salvateur durable des territoires.

L'Union Européenne doit absolument prendre en compte les spécificités des Outre-mer, il y va de la pérennité de nos institutions locales.

INTERVENTIONS SPONTANÉES DE LA SALLE

1^{ère} intervention

La création par la commission européenne de l'outil ITI laisse dubitatif. Les communes bénéficiaires auraient pu être désignées d'emblée et auraient dû participer à l'élaboration du PO. Or à ce moment du fait des processus de délégation de compétences aux régions, celles-ci n'ont pas apprécié que l'Etat désigne seul, les villes bénéficiaires. L'ITI est donc devenu un dispositif bancal sans cohérence. C'est d'autant plus regrettable qu'il apparait aux yeux de certains innovants alors qu'il est inefficace.

2^{ème} intervention

Une problématique a été éludée, la pêche communautaire. Selon Bruxelles, il faut rationaliser et réduire les capacités de pêche. Or certaines régions dont les filières restent traditionnelles ne pourront être traitées similairement. Une politique européenne unilatérale ne peut correspondre aux caractéristiques et aux attentes des marins pêcheurs de certaines régions d'Outre-mer qui ont besoin de se moderniser et de renforcer leur capacité de pêche. Autre préoccupation, la représentativité des territoires des Outre-mer. Lorsque des décisions impactant les territoires rattachés à l'Espagne ou au Portugal sont prises à Bruxelles, leurs représentants sont présents ; ça n'est pas le cas pour les régions ultra périphériques de France, et ce n'est pas logique. Il faut plus de fluidité et plus d'échanges entre les régions, autorités de gestion, les acteurs économiques et les états membres pour une meilleure prise en compte des problèmes et une meilleure représentativité.



**Quelles solutions pour
l'adaptation au changement
climatique ?**



POLITIQUE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE D'ARDENNE METROPOLE

Récupération des chaleurs fatales auprès de l'usine PSA.

Emmanuel FLEURY

- Responsable de la Direction des bâtiments et de l'architecture d'Ardenne Métropole

Christophe HUREL

- Chargé d'affaires chez DALKIA

Valorisation de chaleur de récupération au sein de l'usine PSA ou récupérer l'énergie de PSA pour chauffer partiellement la cité.

Cette opération a pu être imaginée grâce à une conjonction de plusieurs facteurs :

- La Ville de Charleville-Mézières prévoit de renouveler pour une durée de 25 ans la délégation de service public du réseau de chaleur du quartier Citadelle.
- La société DALKIA dispose d'un savoir-faire depuis 1827.
- EDF et PSA ont mis en place un plan de performance énergétique depuis 2014.
- PSA s'inscrit dans la démarche groupe « usine du futur » qui vise à entretenir une dynamique opérationnelle vouée à améliorer la performance industrielle et environnementale.

Le site PSA de Charleville est le premier employeur de droit privé des Ardennes ; il emploie plus de 1600 personnes, dispose d'une superficie de 55 hectares et produit 149 tonnes de pièces en fonte et 134 tonnes de pièces en aluminium par jour. Il génère donc de l'énergie dite fatale. Celle-ci représente la quantité d'énergie présente ou piégée dans des processus qui pourrait être récupérée ou valorisée. Elle est constituée de rejets thermiques produits par un processus dont la finalité n'est pas la production de cette chaleur.

Le projet propose la récupération de cette énergie pour chauffer partiellement Charleville-Mézières :

28 Gwh/an pourront être revalorisés, évitant corollairement la propagation de 7 000 tonnes de CO2 par an soit l'équivalent de près de 4 000 véhicules en circulation.

Il aura également pour effet de diminuer l'impact environnemental, d'optimiser la facture énergétique, d'accroître la compétitivité du site.

Pour le mener à bien un protocole de rachat de chaleur doit être finalisé après étude préalable de faisabilité et sous réserve d'une offre engageante pour tous les partenaires.

Service de mobilité électrique et d'auto partage.

Jérémy DUPUY

- Vice-Président d'Ardenne Métropole en charge des transports et de la mobilité
- Maire de Villers-Semeuse

Le projet porte sur le déploiement d'un réseau de bornes électriques en milieu rural et urbain et la mise à disposition de véhicules électriques avec comme finalité l'autopartage.

Il s'agit de proposer une alternative au transport à la demande sur le territoire d'Ardenne Métropole en proposant le développement de la mobilité électrique dans le cadre du projet de loi sur la transition énergétique. La première phase de déploiement de véhicules en autopartage vient d'être lancée. A brève échéance Ardenne Métropole se dotera de 149 bornes électriques dont 44 à Charleville-Mézières et 13 à Sedan. La période de test vient quant à elle de débuter, il est envisagé un achat de 32 véhicules pour un montant de 400 000 €^{HT}.

Ardenne Métropole va assurer la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage du projet, la société NEXANS de Donchery la conception et la fabrication de bornes électriques, la société EIFFAGE de Donchery leur installation, la supervision et la gestion est confiée à la société CLEM de Neuilly sur Marne et NEXANS. ENEDIS Charleville prenant en charge la partie alimentation électrique.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale d'Ardenne Métropole visant à sensibiliser la population à de nouveaux usages, de nouvelles méthodes. Cette stratégie se veut innovante, elle initie un nouvel art de vivre, sa mobilité. Elle répond également aux problématiques de déplacement dans l'agglomération et doit créer de nouveaux usages.

Aujourd'hui l'autopartage vient d'être lancé et le parcours client nécessite d'être explicite ; qui dit en effet, nouveaux projets dit inéluctablement pédagogie, l'élément « moteur » de la réussite de toute nouvelle opération. Les réservations s'effectuent via une plateforme web, son utilisation bien qu'intuitive devra être démocratisée d'autant que côté tarifs Ardenne Métropole et ses partenaires ont mis en place une offre particulièrement attractive.

Les principes simples d'accès aux véhicules :

- Je me présente à la borne
- Je tape mon code de réservation
- Je prends les clés du véhicule dans la borne
- Je fais un état des lieux du véhicule
- Je le débranche
- Je pars

Les règles pour le rendre :

- Je me présente à la même borne où j'ai retiré le véhicule
- Je prends le câble
- Je branche mon véhicule
- Je tape mon code de réservation
- Je branche le véhicule à la borne
- Je restitue les clés dans la borne

Ardenne Métropole espère, avec ce process, un meilleur suivi du client et une gestion optimale pour l'entretien de son parc Auto.

Bonne route verte à tous !

INTERVENTIONS SPONTANÉES DE LA SALLE

Charles SAMATHY

Le projet de récupération de l'énergie peut-il s'envisager demain à plus grande envergure et se généraliser à d'autres quartiers ? Est-il envisageable de renforcer les réseaux ? Concernant la mobilité électrique, M. Samathy s'interroge sur la difficulté de mise en œuvre du projet d'auto partage pointant notamment le manque de bornes sur les territoires. Il interpelle également les intervenants sur le coût de la flotte des véhicules, s'interroge sur les aides potentielles et d'une façon générale sur la faisabilité et la rentabilité de l'opération.

Emmanuel FLEURY

Aujourd'hui l'opération reste au stade de projet ; mais effectivement, il est possible d'envisager une extension des réseaux pour irriguer d'autres quartiers. Il faut insister sur l'absolue nécessité d'agir en partenariat avec les collectivités, les abonnés et tous les partenaires qui doivent être parties prenantes du projet pour pouvoir anticiper.

Jérémy DUPUY

Des subventions ont été accordées pour l'achat des véhicules pour environ 30% de l'investissement global qui s'élève à 400 000 euros.

Charles SAMATHY

Les bornes prévoient-elles la connexion possible pour les vélos, motos ou scooters électriques ?

Jérémy DUPUY

Nous nous sommes pour l'instant focalisés sur les autres automobiles. Nous n'avons pas abordé les deux roues dans notre réflexion. Nous notons une forte implication d'Ardenne Métropole et une envie des communes mais nous déplorons un manque d'engagement financier des concessionnaires automobiles encore frileux sur le sujet. L'objectif est à moyen terme d'installer 150 bornes et de parfaire notre communication car en l'occurrence Ardenne Métropole est précurseur.

Yves FERRIERES

- Vice-Président de la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion
- Adjoint au Maire de Sainte-Marie

M. Ferrières insiste sur sa volonté politique de participer à de tels projets d'envergure mais il regrette l'absence de moyens, de concertation et de volonté politique de certaines collectivités. Il se remémore le lancement des 2 000 écobus qui n'a pu se concrétiser faute de moyens. Il insiste également sur la nécessité de s'afficher comme interlocuteur privilégié des grandes enseignes désireuses de s'implanter sur les territoires car nul ne maîtrise mieux le schéma d'aménagement qu'une collectivité locale. De plus, elles gèrent l'obtention des permis de construire. Là encore, c'est un partenariat qui doit se créer, et le principe du donnant/donnant.

7^{ème} Intervention

L'exemple de Paris est criant. Le système d'Autolib va cesser. Au final, la note sera réglée par le contribuable, mais si les projets sont intéressants ils peuvent se révéler coûteux.

Jérémy DUPUY

L'investissement reste raisonnable et raisonné et les coûts sont maîtrisés, nous nous sommes donnés 3 ans pour en assurer la viabilité. Le projet d'Ardenne Métropole ne peut être comparé avec Autolib car il est moins démesuré. D'autre part, des garanties liées à l'utilisation des véhicules ont été mises en place. A Paris, chacun pouvait rendre le véhicule en pensant ne jamais le réutiliser et sans réel garde-fou. Ici, les mêmes véhicules sont mis à disposition d'où l'obligation de les entretenir et d'en prendre soin.

D'autre part, les contraintes d'inscription avant location même si elles peuvent être vécues comme un frein au développement du système, suscitent plus de responsabilité pour l'utilisateur potentiel. Enfin, M. Dupuis déclare que les coûts d'abonnement de chaque borne EDF est très coûteux donc difficile à supporter ; mais c'est là tout l'enjeu des considérations à appréhender dans le cadre du réchauffement climatique et du développement durable.

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE (PCAET) DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU NORD DE LA REUNION

Yvette DUCHEMANN

- Vice-Présidente d'Interco' Outre-mer
- Vice-Présidente de la Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion

L'élaboration du PCAET de la CINOR s'inscrit dans des objectifs en conformité avec la réglementation (Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte) à savoir, diviser par 4 les émissions de GES en 2050 par rapport à 1990. Pour la CINOR, il conviendra de diviser par 2 la consommation d'énergie finale en 2050 par rapport à 2016, de doubler la production d'électricité à partir d'EnR en 2026 par rapport à 2016 et d'équiper 90% des logements en eaux chaudes à partir de 2030.

Ce plan d'action s'articule autour de 6 axes :

- Mobiliser les territoires
- Préserver les milieux naturels
- Adapter les territoires au changement climatique et améliorer la qualité de vie
- Engager la transition énergétique
- Disposer de bâtiments performants
- Encourager la mobilité durable

La CINOR interviendra pour les mener à bien autour de 2 axes : l'action ou l'accompagnement en fonction des compétences et spécificités de chacun.

Pour réussir ce challenge, la PCAET de la CINOR a choisi d'échanger au maximum avec tous les partenaires ; une concertation préalable avec le grand public et le monde associatif a été initiée, un dialogue permanent avec les services de l'Etat, la Région et l'autorité environnementale a été instauré pour au final faire adopter ce PCAET par le Conseil Communautaire à échéance mars 2019. Plus précisément la concertation préalable qui vient de s'achever était agrémentée, d'un site internet, d'un atelier de concertation regroupant 5 élus des 3 communes et 9 services CINOR, de 3 ateliers de concertations enfin de 8 entretiens en face à face avec des interlocuteurs publics ou privés. 38 fiches actions réparties en 6 axes de progression et 2 modes de mise en œuvre ont été établies pour analyser dans chacun des axes l'impact global sur l'environnement.

L'APPROCHE TERRITORIALE DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR LA REGION REUNION

Yves FERRIERES

- Vice-Président de la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion
- Adjoint au Maire de Sainte-Marie

Déclarer que les départements d'Outre-mer sont les richesses de la France ne sont pas de vains mots. Ils jouissent de 2 richesses :

- La mer
- Le soleil.

Fort de ce constat, la région Réunion et son Président Didier Robert ont décidé d'axer la totalité de leurs actions en direction de la transition énergétique et de mettre tout en œuvre pour réduire l'ensemble des coûts liés à l'énergie. C'est dans cette optique que la Réunion se fixe l'autonomie énergétique à échéance 2030 et un point de passage à 50% en 2022.

Concrètement, dans le cadre d'un partenariat avec EDF les foyers seront équipés d'ampoules Led. Depuis 2010, 166 000 foyers ont été équipés de chauffe-eau solaire et 13 000 nouveaux en seront dotés chaque année par la région. La Réunion se place donc au 1^{er} rang français et au 4^{ème} rang européen en matière d'exploitation d'énergie solaire. On note également que la région offre 6 000 € de subventions à chaque foyer installant des panneaux photovoltaïques majorés de 3 000 € supplémentaire en cas de revente de l'électricité à EDF.

Sur le volet traitement des déchets, la Réunion n'est pas en reste. Elle dispose de 2 centres d'enfouissements et va construire avec la CINOR la 1^{ère} unité de valorisation des déchets. Sur l'île, 2 usines de canne à sucre brûlent désormais leurs déchets pour les transformer en électricité et transforment leurs boues en produit énergétique. Evoquer le développement durable inclus aussi une réflexion sur les transports. En 2010, la région a financé 2 000 éco-bus ; des bornes électriques vont être positionnées sur l'ensemble du littoral en partenariat avec Renault, le groupe Carrefour et bientôt les centres Leclerc. Enfin la région finance les collectivités pour l'équipement de leurs agents en vélo électriques, motos électriques, petits camions et véhicules électriques.

D'autres projets sont à l'étude ou en voie de concrétisation :

- La construction d'un téléphérique pour régler le problème récurrent de circulation en partenariat avec la CINOR.
- La refonte de l'éclairage classique vers un éclairage solaire en partenariat la CINOR et Sidelec.
- La construction à Sainte Marie d'un nouveau port de plaisance et de pêche alimenté par l'énergie de la mer et du soleil.
- Une grande réalisation en partenariat avec Engie et EDF pour alimenter les grandes infrastructures de l'île.

Il est également à l'étude la possibilité d'utiliser l'énergie thermique du volcan qui outre son attrait touristique permettrait une valorisation supplémentaire du site.

En conclusion, et pour faciliter l'éclosion de projets et de succès, il faut plus que jamais travailler ensemble avec l'ensemble des partis politiques et rechercher en permanence les meilleures solutions pour les administrés.

INTERVENTIONS SPONTANÉES DE LA SALLE

Charles SAMATHY

La Loi Littoral est une loi d'adaptation. Il est possible d'envisager une expérimentation mais pour la mettre en place il faut une réelle volonté politique. M.Samathy affirme son accord avec Mme Duchemann et précise qu'en cas d'harmonie régionale, intercommunale et communale beaucoup de problèmes seront réglés. Selon M.Samathy cette loi ne doit en aucun cas interdire aux populations autochtones de vivre comme elles ont toujours vécu ; les populations doivent être informées, les élus doivent quant à eux s'appuyer sur les souhaits des habitants ; il ne faut pas appliquer bêtement sans réflexion la Loi Littoral, elle doit être le fruit de concertation avec les habitants.

Camille PELAGE

Il faut demeurer vigilant. Avant de protéger quoique ce soit, la Loi Littoral doit protéger l'humain avant tout, et, chaque territoire a ses parités. Il faut laisser à l'homme la possibilité de vivre, s'épanouir, se développer. C'est le rôle des politiques que de légiférer en fonction des souhaits des populations. De plus, il ne faut en aucun cas sous-estimer les pratiques traditionnelles ; l'histoire montre que l'homme a toujours su vivre avec le facteur risque en Guadeloupe, notamment les populations ont appris à composer, à s'adapter aux risques météorologiques. On laisse aujourd'hui dans certaines de nos régions des habitations entières tomber en ruine, c'est inacceptable. Il faut savoir faire confiance aux élus locaux ; les élus de proximité sont les mieux à même de légiférer par la connaissance des populations, des territoires, de l'histoire ; et surtout ne jamais oublier que notre territoire est notre territoire de vie.

Yves FERRIERES

En sa qualité d'administrateur de la Fédération Nationale des SCOT, M. Ferrières opte pour le pragmatisme ; il faut trouver le juste équilibre car chaque territoire est différent, la Loi Littoral doit donc être assouplie.

Yvette DUCHEMANN

Mme Duchemann fait part de son expérience et des soucis qu'elle rencontre avec notamment les habitants de Saint Paul dont la plage est en phase de disparition. L'assouplissement de la Loi Littoral a favorisé la construction des « paillottes » qui empêche la régénération du sable et qui font aujourd'hui l'indignation des usagers. Mme Duchemann s'interroge donc sur l'assouplissement de la Loi Littoral et se déclare préoccupée pour la jeunesse plus particulièrement. Elle regrette également les différences de traitement entre les citoyens selon qu'ils disposent ou non de moyens financiers pour se défendre. Elle conclut en craignant des exactions de la part des plus jeunes populations.

LES RISQUES LITTORAUX ET IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE : CONNAISSANCE, ANTICIPATION ET INFORMATION.

Jordan DARTIER

- Maire de VIAS
- Représentant de Jean-François RAPIN, Président de l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL)

Les populations vivent depuis des décennies au sein d'un territoire proche du littoral et se sont adaptés aux aléas liés au changement climatique. Il faut, selon Jordan Dartier, définir, connaître et anticiper les risques.

Lorsqu'on évoque les risques littoraux on pense classiquement aux risques naturels, aux cyclones, aux effets de la houle qui créent l'érosion, la submersion marine. L'enjeu est de savoir si ces risques sont « naturels » ou liés à l'activité humaine, c'est tout l'intérêt de l'intervention de Jordan Dartier. Avant de se prononcer définitivement, il soulève les divergences de points de vue des services de l'Etat. Alors que certains interpellent sur la nécessité de vigilance face aux risques littoraux, sur l'adaptation des documents d'urbanisme ou sur une obligation de réorganisation d'autres penchent pour garder les territoires attractifs, attirer les touristes et préserver l'activité économique. Le chef du gouvernement a d'ailleurs récemment insisté sur sa volonté de préserver le rang 1 pour la France en matière de destination touristique ; qu'en sera-t-il si l'on tire « un coup de crayon » sur le littoral, là encore, que de contradictions !

Et l'empilement des normes et des organismes n'arrange rien à l'affaire ! Les élus sont donc livrés à eux-mêmes et à leurs convictions.

Pour maîtriser les risques d'érosion, les autorités de l'Etat n'observent pas une ligne de conduite lisible. Dans les années 70-80, on a érigé des protections aujourd'hui on évoque le concept de « recomposition spatiale » qui consiste à demander aux populations de quitter le littoral mais, est-ce si facile à mettre en œuvre ?

Assurément non pour des raisons juridiques tout d'abord mais aussi et surtout en Outre-mer pour des raisons géophysiques, il sera impossible de « reculer indéfiniment ». Aux Pays-Bas par exemple, l'homme s'est accommodé de cet état de fait en s'adaptant, la majorité de la population vivant en dessous du niveau de la mer.

En France des ministres envisagent de penser l'habitat littoral autrement, sur pilotis, par exemple. Fort de toutes ces expériences, n'est-ce pas à l'élus de proximité qui connaît mieux que quiconque son territoire de décider ?

De plus, il existe une Loi Littoral qui est aujourd'hui totalement inadaptée. C'est en effet à la Loi de s'adapter à l'évolution des territoires et non l'inverse. L'exemple de la création des zones rouges montre à quel point le législateur ne répond pas aux aspirations des élus de terrain. Est-il logique d'interdire toute construction dans une zone alors que des populations entières s'en sont accommodées depuis des décennies en modifiant leur habitat ?

Les nouveaux dispositifs légaux aujourd'hui en discussion devront impérativement tenir compte de ces nouvelles données ; l'urbanisation des dents creuses pourrait en être une composante majeure.

Se pose enfin le problème du financement, GEMAPI, l'organisme de gestion des espaces maritimes et protectrice des inondations propose d'étudier la possibilité pour les Interco's de lever l'impôt, pourquoi pas ? Celui-ci suffira-t-il toutefois à financer la relocalisation, rien n'est moins sûr !

INTERVENTIONS SPONTANÉES DE LA SALLE

Jordan DARTIER

Jordan Dartier se félicite que le littoral du Languedoc Roussillon ne soit pas urbanisé comme c'est le cas en Espagne ou aux Etats-Unis où se confondent tours, buildings et plage. Il met toutefois en exergue la difficulté de conjuguer protection du littoral et attractivité touristique. Si des choix forts n'avaient pas été opérés par le Général De Gaulle dans les années 60, la Région Languedoc Roussillon rencontrerait de grandes difficultés économiques car les touristes auraient déserté l'endroit au profit de l'Espagne ou du Portugal. Il faut en permanence rechercher l'équilibre entre la préservation de la ressource et de l'activité humaine ; en aucun cas il ne faut adopter de position dogmatique mais une attitude pragmatique. Il faut réfléchir à l'aménagement des zones littorales, c'est réalisable, c'est souhaitable pour l'équilibre économique et humain.

Mme LEHUBE

Il faut être vigilant et respecter les bords de mer. Mme Lehubé évoque l'ouvrage du Professeur Paskoff, « Les plages vont-elles disparaître ? » Des aménagements sont possibles et la situation peut évoluer favorablement pour peu qu'on agisse en concertation dans le respect de l'humain.

Mme LHORBE

Les services de l'Etat méconnaissent trop souvent la Loi Littoral. Cette loi si décriée était originellement intelligente mais son application et la jurisprudence l'ont dénaturé. Des études réalisées avec le conservatoire du littoral sur les eaux de mer montrent qu'en ce qui concerne l'érosion des plages, des erreurs ont été commises. Fallait-il notamment créer des digues alors qu'on pense aujourd'hui que leur construction a pu être néfaste ? Se pose aussi la question de l'entretien des plages, du respect de l'environnement qui doit être l'affaire de tous

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES TERRITOIRES : ELEMENTS DE CADRAGE ET PRATIQUES LOCALES

Apolline PRETRE

- Responsable politiques de l'eau, de l'assainissement, GEMAPI - AdCF

L'AdCF a mené une réflexion sur les politiques de l'eau et l'adaptation au changement climatique.

En préambule, il convient de repositionner cette réflexion par rapport à l'évolution des stratégies pour faire face à ces mutations. En effet, il y a quelques années encore, les territoires restaient focalisés sur des politiques d'atténuation, aujourd'hui, les changements climatiques paraissent inéluctables au point qu'à échéance 2020/2030 il faudra songer à un aménagement différent. La question demeure toutefois entière, comment peut-on anticiper ces évolutions quand les approches d'un territoire à un autre ne sont pas identiques. Les territoires littoraux devront faire face aux risques de submersion, d'inondation, d'érosion, de reculement des côtes.

Les autres s'orienteront vers une refonte des politiques d'urbanisme, de gestion énergétique, de mobilités, ou de reconversions économiques. Tous deux auront en commun pour préoccupation la sensibilisation des populations, ce n'est pas le moindre des problèmes.

Plus globalement s'attacher aux mutations climatiques, c'est réfléchir sur les transports, l'urbanisme, les enjeux énergétiques, la biodiversité.

Les Interco's se devront de jouer un rôle prépondérant dans ce nouveau schéma car impactés par l'ensemble des thématiques avec un plus non négligeable, la connaissance des territoires, des hommes et des femmes qui les composent.

Comment mettre en œuvre ces actions ?

Même si l'on ressent une forme de mobilisation des collectivités, l'adaptabilité au changement climatique n'est encore pas intégrée totalement, des questions restent en suspens !

Pour mener à bien ce type d'action, les élus doivent pouvoir se projeter durablement or la durée de leur mandat ne les y incite pas forcément ; de plus, les besoins en compétence sont multiples, pas toujours faciles à trouver et à mettre en œuvre. De plus les outils mis à disposition des collectivités locales doivent se parfaire en intégrant notamment les spécificités des territoires ; L'Etat est certes présent sur ces problématiques mais pour être pleinement efficace il doit œuvrer en harmonie avec les territoires, c'est là tout l'enjeu, la plus-value que doivent représenter les intercommunalités.

CONCEPT D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SES IMPLICATIONS POUR L'ACTION PUBLIQUE LOCALE

Gaëlle SCHAUNER

- Responsable du Groupe Territoire Planification et Mobilité du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

Le Plan CAET (Air Energie Territorial) s'articule autour de 2 axes :

- Réduire et maîtriser les émissions nettes de gaz à effet de serre
- S'adapter au changement climatique en l'anticipant.

La communauté scientifique a défini 4 profils représentatifs d'évolution de concentration de gaz à effet de serre. En parallèle, les économistes travaillent sur des familles de schémas qui se différencient par divers aspects de développement socio-économiques et diverses stratégies d'adaptation et d'atténuation.

Des scientifiques de Météo France se sont projetés à l'échéance 2100 en matière de changement climatique en France.

Ils en ont tiré plusieurs conclusions :

- Métropoles et petites îles en 2070 et 2100 : hausse des températures de 2,5 à 5°C l'été, poursuite de la diminution des extrêmes froids, épisodes de sécheresse plus nombreux, renforcement des précipitations extrêmes avec une forte variabilité des zones concernées.
- La hausse du niveau de la mer excèdera 20% en moyenne sur les petites îles.
- Les phénomènes liés à la neige, la glace, les cours d'eaux et les lacs, les inondations et sécheresses auront des conséquences sur les ressources en eau potable.
- L'érosion côtière aura des répercussions sur le milieu marin, la production alimentaire mettant en péril la pêche côtière.

Le changement climatique a donc un effet amplificateur sur les risques naturels et sur le contexte environnemental.

Des conceptions d'adaptation doivent être mises en œuvre par l'action publique locale pour permettre un développement territorial soutenable dans le temps. Dans un contexte contraint l'objectif est de redonner de la capacité de développement à l'espace urbain dans un contexte de changement climatique.

INTERVENTIONS SPONTANÉES DE LA SALLE

Charles SAMATHY

Charles Samathy remercie les 2 intervenants et livre son interprétation ; la GEMAPI fait peur à tout le monde et doit être intégrée dans un projet global à échéance 40 à 50 ans. Il précise aux élus qu'il est inconcevable d'envisager l'aménagement d'un territoire en 1 ou 2 mandats, c'est impossible. Si l'on souhaite tout intégrer il faut effectivement réfléchir en se projetant pour 30/40 ou 50 ans.

Mme Schauner précise que si elle a évoqué des stratégies à échéance 50 ans, elle n'exclut pas pour autant de songer à des aménagements ponctuels et réfléchis. Il faut avoir une vision globale à longue échéance mais aussi pouvoir s'adapter en fonction des risques. Elle décrit la situation d'un camping situé en bord de mer qui a dû être déplacé laissant place à un nouvel aménagement qui permet de préserver l'économie sans mettre en péril les vies humaines. Il faut agir, être réactif et savoir mettre les projets en perspective.

Camille PELAGE

Pour mettre en place une GEMAPI, il convient de disposer d'une ingénierie financière et technique avec des compétences expertes. Dans une métropole, c'est envisageable mais pour une communauté de communes de 11 000 habitants, c'est impossible. Il est nécessaire de mener une réflexion au niveau national pour étudier les projets. En sa qualité de Président de l'Agence des 50 pas géométriques, M. Pelage se déclare préoccupé par les changements climatiques qui vont impacter la Guadeloupe et la Martinique constituant une menace grave pour les vies humaines. Il s'inquiète d'autant plus que les responsabilités pénales incomberont en 2021 aux élus locaux qui ne bénéficient pas de moyen suffisant pour sécuriser pleinement les populations. L'agence de la Guadeloupe travaille actuellement à la caractérisation des risques. Dans certains cas, il faudra imaginer des déplacements des personnes. Qui prendra en charge financièrement ces nouvelles données et sur quoi s'appuieront les élus s'il n'est pas proposé de stratégie nationale claire sur ces sujets.

Gaëlle SCHAUNER

Gaëlle Schauner fait part de son retour d'expérience sur un projet dans la Somme concernant 70km de littoral et 20 000 habitants. Il dépassait les limites du département car à cheval sur 3 régions. Pour le mener à bien, il a fallu mettre en place une ingénierie de 12 personnes regroupant des compétences en urbanisme, environnement, voirie, etc... Il est évident qu'une EPCI de 8 à 10 000 habitants ne peut se constituer une telle équipe. Elle suggère aux territoires comme la Martinique par exemple de se fédérer sur des projets communs aux 4 EPCI.

Elle précise que le travail à effectuer est colossal si on souhaite le mener à bien en profondeur en prenant le temps de rencontrer toutes les populations et bâtir un schéma d'aménagement pérenne se projetant sur plusieurs dizaines d'années. Elle déplore également qu'en France, trop peu de personnes ne soient aujourd'hui formées pour réaliser totalement ces missions.

Charles SAMATHY

Charles Samathy abonde en ce sens, il déplore que les personnels qui préparent les PPR ne se préoccupent pas de la connaissance de terrain des habitants des zones concernées par ces plans. Pour autant selon Charles Samathy, il faut oser l'aménagement urbain en menant à bien les projets, en tenant compte des spécificités climatiques actuelles et à venir mais aussi et surtout des modes de vie et des attentes des populations. Il ne faut pas se contenter d'attendre les résultats des études qui peuvent perdurer trop longtemps, il faut savoir se lancer et avoir une démarche volontariste pour recueillir des fonds et concrétiser les projets.

DISCOURS OFFICIELS DE CLOTURE

Jean-Marc ROSCIGNI

- Directeur Général des Services de Ardenne Métropole

Ces 3 jours furent l'occasion de se rencontrer, d'échanger et de s'apprécier au point qu'au moment des séparations on ne peut dissimuler une tristesse évidente. Les Outre-mer ont reçu les Ardennes de métropole à Charleville-Mézières !

« Vous nous avez accueillis chez vous mais chez nous » cite M. Roscigni. De jolis moments d'émotion mêlés à des instants d'échanges fructueux et constructifs ont illustré ces journées.

Ces rencontres montrent la marche à suivre pour développer les identités et les savoir-faire des communautés d'agglomérations, plus largement aussi des collectivités locales ; il faut travailler ensemble dans tous les territoires pour être plus forts et peser dans les décisions régionales, nationales ou européennes.

Allaoui DARKAOUI

- Vice-Président de Ardenne Métropole

Boris Ravignon, Maire de Charleville-Mézières et Président d'Ardenne Métropole souhaitait que l'organisation de ces rencontres mettent en exergue la volonté d'accueillir chaleureusement les Interco Outre-mer, il se félicite de l'atteinte de cet objectif. Ardenne Métropole souhaite remercier l'ensemble des intervenants, les élus, parlementaires, les représentants de l'Etat, le Président du Conseil Départemental et tous les participants qui ont contribué au succès de l'évènement. Les exposés et les échanges ont conforté des positions et ouvert de nouvelles perspectives.

Les collectivités locales et régionales doivent entretenir des relations suivies et pérennes, s'entendre, se comprendre, avoir des projets communs pour influencer sur les financements de programmes par l'Etat et le FEDER. Les programmations et l'exécution des programmes opérationnels doivent être bien coordonnées entre les EPCI et les régions autorités de gestion, c'est le meilleur gage d'une consommation optimale des fonds.

Même si certains problèmes spécifiques ne concernent que les Outre-mer, la majorité des préoccupations des élus présents, concernent autant les Outre-mer que des communautés comme Ardenne Métropole. Le développement économique, les problèmes de financement, les relations entre les collectivités, l'Etat ou l'Europe, l'accès au haut et très haut débit, les disparités entre les territoires ou le sentiment d'iniquité, sont autant de volets préoccupants pour tous.

En conclusion, des rencontres riches, des échanges fructueux et la nécessité de ne pas éparpiller notre pays pour l'unir et le faire grandir.

Les représentants des Interco Outre-mer ont été particulièrement sensibles à la qualité de l'accueil des élus et des collaborateurs de la Ville de Charleville-Mézières, d'Ardenne Métropole. Vincent Chaumont a particulièrement réussi cette organisation. Charles Samathy et Caroline Cunisse œuvrent depuis la création d'Interco Outre-mer pour la découverte de nouveaux territoires et mieux faire connaître les Outre-mer ; ils s'attachent à montrer nos spécificités et à faire partager nos valeurs ; chaque rencontre est pour nous, un véritable enrichissement, un grand merci à Caroline et Charles.

Pour les Interco Outre-mer l'union entre les différentes collectivités pour être mieux représenté, fait la force ! « Seul on va vite, ensemble on va encore plus loin » a déclaré Mikidache Houmadi.

Ce précepte tient toute son importance pour l'utilisation des fonds FEDER qui ne s'effectue pas sans problème ; les délais entre le dépôt du dossier et son passage en comité est démesuré ; idem pour le délai entre la validation du dossier en comité de programmation et la signature des conventions. (Des dossiers datant de 2016 sont encore en instance, c'est inacceptable). Actuellement sur les 340 millions d'euros instruits par le FEDER, seuls 112 ont été programmés soit environ un tiers ; voilà qui montre l'ampleur des difficultés.

Pour conclure, Mikidache Houmadi, s'est déclaré, non sans émotion, touché par ces 3 jours de superbes rencontres qui déboucheront assurément sur de nouveaux échanges avec les représentants d'Ardenne Métropole.